Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260825-20260825_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 _ URBANISME

Lotissement Le Champ Pauvas – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les promesses de vente et actes de vente des parcelles de terrain

SÉANCE du 25 août 2026

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 21 août 2026

Date d'affichage : 21 août 2026

Étaient présents : AUER Dominique (arrivé à 19h45), BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : ALLAIRE Jean-Paul qui donne pouvoir à DELAUNE Hervé. BRETON Marianne qui donne pouvoir à GUIGNARD Cécile.

Était excusée : DANIEL Emilie.

Cécile GUIGNARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de trois parcelles de terrain destinées à être vendues dans le lotissement Le Champ Pauvas.

Afin d'assurer la préparation et la réalisation de ces ventes, il est proposé de confier à Maître Pansart, notaire, l'organisation des opérations de vente, la préparation des promesses de vente et des actes authentiques, ainsi que l'accomplissement des formalités nécessaires à leur réalisation.

Les parcelles et les conditions financières des ventes sont les suivantes :

Lot	Surface (en m^2)	Prix HT	Prix TTC
1	400	18 000 €	21 129.76 €
2	400	18 000 €	21 129.76 €

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260825-20260825_003-DE

3	535	24 075 €	28 261.05 €

Les ventes seront réalisées aux prix indiqués ci-dessus, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives éventuellement prévues dans les promesses de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus, aux conditions financières indiquées ;
- **DÉSIGNE** Maître Pansart, notaire, afin d'organiser les opérations de vente, de préparer les promesses de vente et les actes authentiques, et d'accomplir les formalités nécessaires à leur réalisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente et les actes authentiques de vente correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces ventes, notamment les éventuels avenants, documents administratifs et pièces annexes ;

Le Maire

La Secrétaire de séance

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai